15 sep 2016 -13:46

Appartient à Conseil des ministres du 15 septembre 2016

Intégration des missions du Computer Emergency Response Team belge au Centre pour la Cybersécurité Belgique

Sur proposition du Premier ministre Charles Michel, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le transfert des missions du Computer Emergency Response Team belge (CERT.BE) au Centre pour la Cybersécurité Belgique (CCB).

Pour faire face à la cyber menace de plus en plus prégnante, qui peut avoir un réel impact pour la sécurité du pays, il est indispensable d'avoir un Centre pour la Cybersécurité Belgique et un CERT.BE solides, efficients et pouvant remplir de manière optimale les missions qui sont les leurs. La directive européenne Network and Information Security (NIS) qui vient d'être approuvée contraint les États membres à disposer d'un CERT efficace disposant des moyens et des collaborateurs adéquats afin de détecter et traiter les incidents au niveau national et gérer un système Early warning qui transmet les avertissements sur les menaces et les vulnérabilités.

Le transfert des missions actuelles de CERT.be, placées pour l'instant sous l'autorité de BELNET, sera effectif au 1er janvier 2017. Pour réaliser l'entièreté de ces missions, le CCB augmente le personnel prévu du CERT.BE de 12 ETP, soit un total de 24 ETP. Le personnel du CERT.BE de BELNET n'étant pas transféré, le CCB aura besoin de 24 ETP. Le CCB continuera à assurer les prestations du type CERT.BE aux usagers de BELNET.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse du Premier ministre Charles Michel
rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
http://www.premier.belgium.be

© 2020 - news.belgium.be